



Date 9 septembre 2026

Le Conseil général valide les mesures d'assainissement d'ALTIS et engage la prochaine étape de gouvernance

Réuni en séance plénière le 9 septembre 2026, le Conseil général de Val de Bagnes a accepté les mesures d'assainissement du groupe ALTIS proposées par l'Exécutif. Cette décision permet de consolider durablement la situation financière de l'entreprise et d'ouvrir une nouvelle phase consacrée à la gouvernance, à l'organisation du groupe et à la stratégie de la Commune en tant que propriétaire.

À l'issue de la séance plénière, le Conseil général a validé les mesures proposées en faveur du groupe ALTIS. Cette décision constitue une étape importante dans le processus de rétablissement engagé ces derniers mois. Elle permet de garantir la continuité des missions du groupe au service de la population et d'engager la prochaine phase de travail.

Au-delà du préjudice d'image et de l'érosion de la confiance auprès d'une partie de la population, le coût direct de la crise pour la Commune est évalué à CHF 7,08 millions, hors mesures de refinancement et de recapitalisation prévues dans le plan d'assainissement. La situation de GECAL SA (chauffage à distance) ne saurait toutefois être assimilée aux difficultés ayant conduit à la crise. Elle découle avant tout d'un choix politique visant à accompagner la transition énergétique du territoire. Les investissements consentis ont permis de développer des infrastructures stratégiques dont la valeur demeure significative pour la collectivité. Comme souvent dans le domaine énergétique, les bénéfices attendus s'inscrivent dans une perspective de long terme et impliquent, dans une première phase, des engagements financiers importants. Ces mesures visent à stabiliser durablement les sociétés concernées et à créer les conditions nécessaires à leur redressement.

Les mesures financières prévues dans le plan d'assainissement

- Abandons de créances à hauteur des pertes reportées et de la perte budgétée 2026 dans ALTIS Groupe SA (CHF 6'780'000) et GECAL SA (CHF 11'100'000)
- Augmentation de capital-actions en espèces de CHF 2'600'000 pour ALTIS Groupe SA
- Nouveaux prêts de CHF 6'000'000 en faveur d'ALTIS Groupe SA et nouveaux prêts convertibles de CHF 11'500'000 en faveur de GECAL SA
- Crédit supplémentaire de CHF 300'000 relatif aux dépenses communales liées à la crise

« L'acceptation de ces mesures constitue une étape indispensable pour le rétablissement du groupe ALTIS. Nous entendons également les attentes exprimées par le Conseil général. La prochaine phase devra y répondre, avec un travail prioritaire sur la gouvernance, la clarté des rôles et la restauration de la confiance », souligne Fabien Sauthier, Président de la Commune.

L'avenir du chauffage à distance, porté par GECAL SA, devra également être examiné avec attention. Pour la Commune, l'enjeu est de garantir des services publics de qualité, fiables

Secrétariat général

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch



et efficaces, tout en tenant compte des objectifs de transition énergétique et des investissements qu'ils impliquent. Une stratégie est actuellement à l'étude au sein du groupe ALTIS.

Les enseignements de la revue indépendante

La Commune publie sur son site internet le résumé de la revue indépendante d'ALTIS Groupe SA établie par PricewaterhouseCoopers (PwC). Ce résumé intègre le complément d'analyse demandé par les autorités communales. Il portait sur la constitution d'une société parapublique et sur les processus internes d'achat de fournitures et de services.

Le Conseil municipal prend acte des conclusions de la revue. PwC ne relève aucun acte intentionnel à l'origine de la situation constatée. Il observe une succession de décisions inadéquates et des lacunes de contrôle à plusieurs niveaux de l'organisation.

Le Conseil municipal fait siennes les recommandations de PwC. Elles fondent le plan de redressement du groupe ALTIS. Leur mise en œuvre fera l'objet d'un suivi régulier, dont le Conseil municipal rendra compte.

Après le refinancement, la restructuration

Avec cette décision, une nouvelle phase peut désormais s'ouvrir. Elle portera sur la gouvernance du groupe ALTIS, l'organisation des sociétés, les relations entre les communes partenaires et les organes dirigeants, ainsi que sur la définition de la stratégie du propriétaire en collaboration avec les autres actionnaires. Ces travaux devront permettre de renforcer la clarté des rôles, le pilotage stratégique et le fonctionnement du groupe à long terme.

Le remaniement des organes décisionnels est déjà effectif : un seul élu politique représentant la commune de Val de Bagnes siège désormais au sein des conseils d'administration et la commission « Energie » nouvellement créée, a été rattachée au dicastère Finances et Gestion. Afin de repourvoir les postes vacants dans les conseils d'administration, deux candidats ont été désignés par le Conseil municipal pour représenter la Commune. Leur nomination devra être formellement validée par les prochaines assemblées extraordinaires des sociétés concernées.

Un engagement collectif

« Le travail engagé depuis plus d'une année a permis de stabiliser la situation financière. Nous pouvons désormais concentrer nos efforts sur l'organisation future du groupe et sur une stratégie claire, au service de la population et des communes partenaires », ajoute Fabien Sauthier. Le Conseil municipal remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué à ce travail exigeant, en particulier la direction et les collaborateurs d'ALTIS, les membres des conseils d'administration, les experts externes mandatés, la task force ainsi que les collaborateurs de l'administration communale.

Commune de Val de Bagnes

Fabien Sauthier
Président de Commune
079 424 78 28

Antoine Schaller
Secrétaire général adjoint
079 451 18 78

Secrétariat général

Route de Clouchèvre 44, 1934 Le Châble VS
Tél. +41 27 777 11 00 - secretariatgeneral@valdebagnes.ch
www.valdebagnes.ch

